

## **LE TNP : VERS LA CONFERENCE D'EXAMEN DE 2010**

**CHRONIQUE, par Bernard Sitt, directeur du CESIM.**

Entré en vigueur en 1970, le TNP a été prorogé pour une durée indéfinie en 1995. Fort du fait que trois Etats seulement ne l'ont jamais signé malgré les efforts constants de l'essentiel de ses membres, le TNP a créé une norme universelle, même s'il ne l'est pas lui-même. Le paradoxe de cet instrument fondamental de la sécurité internationale est qu'il a suffi que trois Etats parties non dotés violent leurs engagements de non-prolifération et que trois autres, non des moindres il est vrai, se tiennent en dehors pour que sa légitimité soit sérieusement mise en cause et, qui plus est, soit instrumentalisée dans un contexte de rivalités régionales de longue date. L'histoire portera son verdict, et l'issue des deux crises majeures que connaissent le Moyen-Orient et l'Asie du Nord-Est pèsera lourdement sur celui-ci.

Mais pour l'heure, le processus d'examen renforcé institué en 1995 se poursuit, et le premier comité préparatoire à la Conférence d'examen quinquennale de 2010, qui pourrait être décisive, s'est tenu à Vienne au début du mois de mai. Ce numéro de l'Observatoire mensuel de la non-prolifération est consacré au TNP dans ce contexte, à l'exception de la dernière page réservée à l'actualité en bref.

L'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de la CD, chef de la délégation française, présente un bilan du comité préparatoire, et les pages qui suivent proposent ensuite quelques rappels historiques et juridiques, ainsi qu'une mise en perspective des grandes problématiques du Traité aujourd'hui :

- Le TNP : pierre angulaire du régime de non-prolifération (page 3)
- Le non-respect des obligations du Traité (page 4)
- Des usages pacifiques de l'énergie nucléaire (page 5)
- Le TNP, le désarmement et la dissuasion (page 6)

La page consacrée aux usages pacifiques inclut en particulier une interview de Tariq Rauf, chef de la Section *Verification and Security Policy Coordination* à l'AIEA, et l'on a ajouté à ces quelques pages de problématique stratégique une brève revue documentaire (page 7) de quelques références-clés.

Chacun pourra ainsi se bâtir un jugement sur l'avenir du régime global de non-prolifération nucléaire : fin de l'histoire, ou simple crise d'adaptation à un nouvel âge de la sécurité post-guerre froide ? Qui de S. Sagan ou de K. Waltz finira par avoir raison dans les faits ?

### **SOMMAIRE**

***Bilan du PREPCOM 2007.....1-2***

***Le TNP : pierre angulaire du régime de non-prolifération....3***

***Le non-respect des obligations du Traité.....4***

***Des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.....5***

***Le TNP, le désarmement et la dissuasion.....6***

***Ressources bibliographiques sur le TNP..... 7***

***L'actualité en bref..... 8***

### **Comité préparatoire du cycle d'examen du TNP 2007-2010 :**

#### **Bilan de la première session (Vienne, Avril-Mai 2007)**

par S.E.M. J-F. Dobelle, Ambassadeur,

Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement, Chef de la délégation française.

#### **Le contexte**

106 Etats parties au Traité de non-prolifération nucléaire se sont réunis à Vienne du 30 avril au 11 mai pour la première session du comité préparatoire du cycle d'examen 2007-2010.

Il a été particulièrement frappant de constater le fort niveau d'engagement des délégations présentes, qui ont été en général animées de l'intention de lancer de manière constructive et sereine ce nouveau cycle d'examen. En témoigne notamment le nombre très élevé de documents de travail soumis par les Etats parties sur les différents piliers du Traité (près de 80, dont un grand nombre par l'Union européenne).

Suite en page 2

## LE COMITE PREPARATOIRE DE 2007

Suite de la page 1

### Le déroulement des travaux

Présidée par l'Ambassadeur Yukyia Amano, Représentant permanent du Japon auprès de l'AIEA et des organisations internationales à Vienne, cette réunion avait été précédée de consultations intensives du président sur l'ordre du jour et le calendrier des travaux, qui avaient fait apparaître un large soutien à ses propositions.

Le projet d'ordre du jour, qui s'inspirait de celui adopté lors du précédent premier Prepcom d'il y a cinq ans, avait été actualisé pour mettre l'accent sur la nécessité du plein respect du Traité. Cette inclusion avait pour effet de répondre à la situation créée par la Corée du Nord, la Libye et l'Iran qui ont été, en 2003 et 2005, déclarés par le Conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie atomique en situation de violation de leur accord de garanties et dont les dossiers ont été transmis au Conseil de sécurité, lequel a adopté plusieurs résolutions unanimes prévoyant des sanctions contre le premier et le troisième de ces pays. A noter par ailleurs que ce Prepcom était la première réunion à se tenir depuis la conduite d'un essai nucléaire par la Corée du Nord. Cette session et ce nouveau cycle d'examen s'ouvraient donc dans un contexte de violations sans précédent du Traité.

Contrairement à ce qu'avaient pu laisser entrevoir les consultations, l'ordre du jour n'a pas pu être adopté comme prévu à l'ouverture de la session, l'Iran objectant à son libellé (et implicitement à l'inclusion explicite du mot « compliance », terme à forte charge politique et juridique dans le cadre du dossier nucléaire iranien). L'Iran a maintenu son opposition et donc cette situation de blocage durant six des dix jours du Comité.

Ceci n'a pas empêché les délégations de mener à bien le débat général et d'exprimer en grand nombre leurs vues sur la mise en œuvre du Traité et de ses différents piliers, désarmement, non-prolifération, usages pacifiques. Ces interventions ont permis de réaffirmer l'attachement fort de tous les Etats parties à l'instrument et de souligner son caractère irremplaçable de système de sécurité collective. Il y a été rappelé que le TNP permettait non seulement d'assurer la stabilité internationale en prévenant la prolifération d'armes nucléaires mais également d'assurer la satisfaction des besoins en énergie et le recours aux utilisations médicales, agricoles et scientifiques de l'atome dans un cadre devant garantir la non-dissémination des technologies et biens sensibles à des fins autres que pacifiques.

Néanmoins, un certain nombre de délégations non-alignés n'ont pas souhaité poursuivre les travaux sans un ordre du jour formellement adopté. Le Comité a alors dû suspendre ses travaux à la fin du troisième jour et le président a entrepris des consultations avec la délégation iranienne en vue de trouver une solution au blocage. Cette interruption a suscité l'irritation d'une grande partie des Etats parties, notamment au sein des Non-alignés, contre les manœuvres d'un Etat visant à priver le Comité d'exercer son mandat à des fins politiques nationales.

Il en est résulté un fort isolement de l'Iran qui a conduit la délégation iranienne, au 7<sup>ème</sup> jour, à accepter in fine l'ordre du jour qu'elle avait refusé depuis le début des travaux, moyennant l'inclusion d'une note de bas de page rappelant que la nécessité du plein respect du Traité signifiait le respect de toutes les dispositions du Traité. Cette précision, qui ne modifiait pas l'ordre du jour sur le fond, a permis à l'Iran de céder sans perdre totalement la face et de le faire suffisamment tôt pour ne pas être accusé d'avoir saboté et compromis le Prepcom.

Celui-ci a ainsi pu reprendre ses travaux au 7<sup>ème</sup> jour, et passer en revue les différents aspects du Traité, ceci dans un temps malheureusement réduit de moitié par rapport aux prévisions. La discipline et le sérieux dont ont fait preuve les délégations pour relever ce défi ont été une marque de plus de leur attachement à l'instrument. Si les nombreux documents de travail produits n'ont pu être commentés et discutés en profondeur faute de temps, les délégations ont néanmoins pu exprimer leurs vues. Il va de soi que les préoccupations des Etats membres concernant les violations du Traité ont été au coeur des débats, avec les craintes qu'elles inspirent aux Etats respectueux de leurs obligations et inquiets de voir leurs droits affectés par les infractions d'un petit nombre. Ces débats ont aussi permis l'expression des aspirations des délégations concernant le désarmement, l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire, la question du retrait du Traité et, plus généralement, concernant le processus d'examen.

### Le bilan du Prepcom

Le Prepcom s'est achevé par l'adoption de son rapport et la publication par le président Amano d'un résumé des débats sous sa seule responsabilité. Ceci est intervenu après de nouvelles objections de l'Iran qui refusait que son dossier, qui constitue pourtant une des crises de prolifération les plus sérieuses qu'ait jamais connues le Traité, soit mentionné dans ce résumé - ce qui ne faisait que refléter le fait que de nombreuses délégations avaient exprimé leurs préoccupations concernant la crise iranienne.

Constatant à nouveau son isolement, l'Iran a une nouvelle fois fini par céder, moyennant le recours à un artifice de procédure qui ne change rien à la portée du résumé du président. Celui-ci sera transmis au prochain Prepcom.

Malgré les difficultés créées par l'Iran, consistant à détourner la procédure pour empêcher des discussions de fond le mettant en cause, le bilan de ce premier Prepcom peut être considéré comme satisfaisant. Le nouveau cycle TNP est mis sur les rails, le soutien au Traité a été réaffirmé, sa légitimité et sa pertinence n'ont été remises en cause par aucune délégation en dehors de l'Iran, l'engagement des délégations dans les travaux a été soutenu. Enfin, par les contributions écrites et orales nombreuses des Etats membres, ce Prepcom a produit un matériel substantiel qui nourrira avantagement les discussions de la deuxième session du Comité. Celle-ci se tiendra au printemps 2008 à Genève, sous la présidence de l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko de l'Ukraine.

## Le TNP : pierre angulaire du régime de non-prolifération

### **Aux origines du TNP : perception d'un danger**

L'idée de prévenir la « dissémination des armes nucléaires » est apparue relativement tôt dans les enceintes multilatérales. Le monde comptait trois pays possesseurs d'armes nucléaires quand l'Assemblée générale des Nations Unies vota, en 1959, sa première résolution portant sur les « *mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires* » en suggérant notamment « *un accord international prévoyant une inspection et un contrôle* ».

Les négociations du TNP débutèrent véritablement six ans plus tard, en 1965, avec les propositions successives des Américains et des Soviétiques, dont la volonté de conclure un tel Traité s'est trouvée accrue après les premiers essais nucléaires français (1960) et chinois (1964).

Ouvert à la signature en 1968, le TNP est finalement entré en vigueur en 1970 pour une durée de 25 ans. Il a limité le nombre d'États nucléaires à cinq en fixant l'ordre nucléaire tel qu'il se présentait au moment des négociations, au 1er janvier 1967 (article IX—§3) : les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS (auj. la Russie), la France et la Chine, qui avaient déjà procédé à des essais nucléaires, furent reconnus comme des États dotés d'armes nucléaires (EDAN).

### **Une responsabilité partagée**

Le TNP, qui opère une distinction entre États dotés et non dotés d'armes nucléaires (ENDAN), prévoit certaines obligations communes à tous les États parties et d'autres propres aux EDAN ou aux ENDAN. Pour juguler la prolifération, le TNP s'appuie donc sur :

- \* l'interdiction pour les EDAN d'aider les ENDAN à se doter d'armes nucléaires (art. I) ;
- \* l'interdiction pour les ENDAN de s'en doter (art. II) ;
- \* la mise en place de garanties de l'AIEA pour empêcher que les activités à but pacifique donnent lieu à des détournements vers des fins militaires (art. III).

### **Une norme de non-prolifération**

Au terme de la période de 25 ans décidée en 1970, les États parties ont dû décider de l'avenir du TNP. Ils pouvaient tout autant ne pas reconduire le Traité, le faire pour une durée limitée ou bien l'étendre de manière indéfinie. Signe de l'importance prise par le Traité pour ses membres, c'est cette dernière option qui fut retenue, votée par une écrasante majorité. Cependant, ce choix résulte également d'un compromis concrétisé par l'adoption de trois décisions : la première sur le renforcement du processus d'examen, la seconde sur les « *principes et objectifs du désarmement et de la non-prolifération* » et la troisième concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Avec uniquement trois États hors du Traité à la fin de 2002, celui-ci a alors quasiment atteint l'universalité et permis l'instauration d'une norme de non-prolifération. Cependant, le refus de ces trois États, *de facto* nucléaires, d'adhérer au Traité représente l'une de ses plus grandes failles (surtout du fait des essais nucléaires indiens et pakistanais). De surcroît, des velléités proliférantes sont apparues au sein même des États membres du Traité qui n'a pas réussi totalement à empêcher la transgression de la norme qu'il a contribué à fonder.

En définitive, le bilan du TNP est toutefois positif puisqu'il a empêché que la crainte exprimée par le Président Kennedy en 1963 devienne réalité : « *I am personally haunted by the feeling that by 1970, unless we are successful, there may be 10 nuclear powers instead of 4, and by 1975, 15 or 20* ».

**1957** : Création de l'AIEA

**1959** : Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention de la diffusion des armes nucléaires

**1967** : Traité de Tlatelolco constitutif d'une Zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) en Amérique latine

**1970** : Entrée en vigueur du TNP

**1985** : Signature du Traité de Rarotonga (ZEAN, Pacifique Sud)

**1991** : Création de la Commission spéciale des Nations unies (résolution 687 du Conseil de sécurité)

**1993** : Résolution 825 du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant la Corée du nord à respecter ses obligations au titre du TNP

**1995** : Prorogation indéfinie du TNP

**1996** : Traité de Pelindaba (ZEAN Afrique)  
Ouverture à la signature du TICE

**1997** : Adoption du modèle de Protocole additionnel par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA

**1998** : Annonce des essais nucléaires indiens et pakistanais

**2003** : Première résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA sur le programme nucléaire de l'Iran

La Corée du nord annonce son intention de se retirer du TNP

La Libye déclare renoncer à ses programmes ADM

**2004** : révélations concernant le réseau Khan

**2006** : Première résolution du Conseil de Sécurité au sujet du programme nucléaire de l'Iran (1696).

Annonce par la Corée du nord de la conduite d'un essai nucléaire

### ***Le TNP en équilibre sur trois piliers***

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires poursuit l'objectif énoncé dans son titre : comme son nom l'indique, il cherche à **empêcher la prolifération des armes nucléaires**. Cette obligation constitue le premier pilier du Traité, les deux autres étant la promotion des applications pacifiques de l'atome et le désarmement (voir p. 3 et 5).

Le deuxième pilier (**promotion des applications pacifiques**) représente un enjeu économique important, d'une part pour les pays détenant la technologie nucléaire et d'autre part pour les pays en développement. Il constitue le cœur de la problématique de la non-prolifération : en effet, certaines technologies nucléaires peuvent être utilisées à des fins pacifiques comme militaires (voir p. 4).

Le troisième pilier (**désarmement**) répondait au souhait de la communauté internationale de voir cesser la course aux armements nucléaires qui a marqué la Guerre froide (voir p. 6).

## LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DU TRAITE

Le TNP poursuit l'objectif d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. A cette fin, il engage les États parties qui sont dotés d'armes nucléaires à ne pas contribuer à ce phénomène (art. I), tandis qu'il requiert des États parties non dotés d'armes nucléaires qu'ils ne cherchent pas à en posséder (art. II). L'AIEA est chargée de vérifier que ces derniers s'acquittent effectivement de leurs obligations (art. III).

Mais le texte n'évoque pas les cas de non-respect des obligations du Traité. Tout d'abord, il ne précise pas comment qualifier un cas de non-respect : un État n'est-il considéré comme en violation de ses obligations que lorsqu'il possède des armes nucléaires? Son intention de mener des activités nucléaires à des fins militaires peut-elle être déduite uniquement de ses réticences à coopérer en toute transparence avec l'AIEA? Sur la base de quelles informations est-il acceptable de se fonder (les renseignements d'un seul État suffisent-ils?).

Ces questions se sont déjà posées. Elles se posent encore au regard des programmes nucléaires nord-coréen et iranien. L'absence de mécanisme préexistant permettant de traiter les cas de non-respect (avéré ou seulement suspecté) apparaît comme une faille exploitable par un Etat qui souhaiterait développer une capacité nucléaire militaire ou parvenir au seuil de celle-ci. Un Etat dans cette situation pourrait cependant tirer les enseignements des précédents créés par les crises nord-coréenne et iranienne (voir ci-dessous).

### La Corée du nord, membre du TNP?

La Corée du nord a adhéré au TNP en 1985 mais n'a pas conclu d'accord de garantie avec l'AIEA dans les 180 jours suivant son adhésion, contrairement aux dispositions de l'article III du Traité. Elle a pour cela attendu 1992.

Lors de la première crise, en 1993, Pyongyang a annoncé se retirer du TNP pour suspendre ce retrait seulement quelques semaines plus tard.

Au moment de la seconde crise, le 10 janvier 2003, Pyongyang a de nouveau déclaré se retirer du Traité.

La question a été évoquée et éludée au sein du processus d'examen. Lors du comité préparatoire de 2003, le Président de celui-ci a déclaré : « *the Chair has the intention, under his own responsibility, not to open a debate on this issue and to retain the nameplate of the said country temporarily, in his custody* » (extrait du procès-verbal). Et la procédure a été répétée dans les réunions ultérieures.

### L'Iran dans la zone grise

État partie au TNP depuis 1970, l'Iran possède un accord de garantie avec l'AIEA en vigueur depuis le 15 mai 1974 (INFCIRC/214).

Ses activités nucléaires clandestines, révélées par la presse en août 2002, ont été publiquement décrites comme « un motif de préoccupation » par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA dès juin 2003 (GOV/2003/40). Les inspections de l'Agence avaient en effet déjà confirmé que l'Iran avait manqué à ses obligations dans le cadre de son accord de garantie (importation de matières et activités non déclarées).

Suite aux négociations engagées avec les UE-3, l'Iran a signé un protocole additionnel (18/12/03) qu'il n'a cependant pas encore ratifié. Après l'accord de Paris (15/11/04), l'Iran avait suspendu ses activités liées à son programme d'enrichissement de l'uranium. Depuis la reprise de celles-ci en août 2005 (Ispahan) et janvier 2006 (Natanz), l'Iran les poursuit malgré les demandes répétées de suspension de l'AIEA et du Conseil de Sécurité (rés. 1696, 1737, 1747).

L'Iran qui revendique son droit inaliénable à l'énergie nucléaire prétend que ses activités sont pacifiques. Il refuse pourtant de clarifier les zones d'ombre qui subsistent et permettraient à l'AIEA de progresser dans la connaissance du programme iranien.

### Préciser les conditions de retrait du Traité

La Corée du nord, en souhaitant se retirer du TNP, a créé un précédent que les États parties n'aimeraient pas voir se reproduire. Elle a en effet exploité ce que de nombreux observateurs considèrent comme une faille majeure du Traité : la possibilité pour un État de développer des technologies nucléaires duales qui le mènent au seuil d'une capacité militaire. La volonté d'encadrer le retrait du Traité répond à la crainte de voir ainsi un État développer des armes nucléaires en tout impunité après s'être retiré du Traité. Car le TNP prévoit la possibilité pour un État de s'en retirer (art. X) sans préciser les conditions requises. Il paraît nécessaire de le faire afin de limiter la probabilité qu'une telle situation se reproduise.

**Article X.1 :** « *Chaque Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du Traité si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent Traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres Parties au Traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notification devra contenir un exposé des événements extraordinaires que l'État en question considère comme ayant compromis ses intérêts suprêmes.* »

La Conférence d'examen du TNP en 2005, comme le Prepcom de 2007, a permis aux États parties de débattre de ce sujet, et en particulier du rôle du Conseil de Sécurité, et de la nécessité de cesser les coopérations nucléaires avec l'Etat qui aurait notifié ce retrait. La possibilité de demander que les biens et équipements transférés auparavant ne soient plus utilisés une fois le retrait annoncé a également été envisagée. Enfin, la question de la responsabilité de l'Etat concerné quant à des violations commises avant son retrait paraît tout à fait cruciale. L'encadrement du droit de retrait du TNP par ces mesures aurait sans doute un effet dissuasif. Il contribuerait également à renforcer le TNP et la crédibilité du régime dans son ensemble.

## DES USAGES PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLEAIRE

### ***Un droit inaliénable***

La promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire constitue le second pilier du TNP. Celui-ci s'articule autour de l'article IV, selon lequel aucune disposition du Traité « *ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination* ».

Inaliénable, le droit aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire est toutefois conditionné par le respect de l'article II du Traité qui prévoit que les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) s'abstiennent d'en développer. Les garanties de l'AIEA visent à vérifier le respect de cette obligation.

Cependant, certaines technologies développées à des fins pacifiques pourraient servir à la constitution d'un programme militaire (c'est la problématique de la crise iranienne). Depuis quelques années, une réflexion renouvelée s'est engagée sur les moyens de concilier non-prolifération et développement de l'énergie nucléaire civile aboutissant notamment à la perspective de la mise en place d'une banque de combustible sous l'égide de l'AIEA (voir ci-dessous et ONP 15).

### **Une banque de combustible sous l'égide de l'AIEA**

INTERVIEW : Tariq Rauf dirige la section « Verification and security policy coordination » à l'AIEA. Il est également coordonnateur pour le projet de banque de combustible.

#### ***Why does IAEA work on the project of a nuclear fuel bank?***

"Nearly three years ago, Mohamed ElBaradei wrote an op-ed in *the Economist* ("Towards a safer world") in which he said that the technology for enrichment and reprocessing was in too many hands and that a country that has enrichment and reprocessing capabilities has a virtual or a latent nuclear weapon capability. In that context, in a world where the use of nuclear energy will increase, enrichment and reprocessing should be only on multilateral basis. But before that could be done, all countries that need nuclear fuel and power reactors need to be provided assurances of supply. That is the genesis".

#### ***What is the purpose of the nuclear fuel bank?***

"In a sense, there are two purposes: one is to facilitate the access of new countries to nuclear power and to ensure access to nuclear power to those countries already using it, while at the same time balancing the proliferation risks of sensitive parts of the nuclear fuel cycle (E&R : enrichment and reprocessing)".

#### ***Do you think the countries will agree to participate to such a project?***

"You certainly remember the speech of President G.W. Bush, in February 2004 [at the National Defence University], where he said that E&R were dangerous technologies and that new countries should not be allowed to have them. This provoked a reaction because several countries questioned why they would have to give up a right under the NPT, saying that it is not illegal for NPT non nuclear weapon States to make highly enriched uranium (HEU) or plutonium for civilian use, as long as they accept IAEA comprehensive safeguards. Eventually, this speech provoked a perverse outcome: since then, eight or nine countries have made public announcements saying they would not give up enrichment or any nuclear technology (for example, Australia, Argentina, Brazil, Canada, Kazakhstan, South Africa, Ukraine)".

#### ***In this perspective, do you think the IAEA Board will be able to agree on a project under IAEA aegis?***

"It seems that a system of assurances of supply of nuclear fuel to States, under certain conditions, and complemented by international nuclear fuel cycle centres (such as Angarsk in Russia, the German proposed centre, or an IAEA nuclear fuel bank as proposed by Austria), might well be welcomed by IAEA Member States as contributing to security of supply of nuclear energy. It is expected that the Board may discuss these issues in September or November this year.

### ***Coopérations***

L'article IV (al.2) stipule également que : « *les Parties au Traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres États ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement* ».

Pour les États non dotés en développement et en particulier pour les États du Mouvement des non-alignés (NAM), cet aspect constitue un cheval de bataille depuis la négociation du Traité. Ceux-ci attendaient en effet de bénéficier plus facilement de coopérations dans le domaine nucléaire civil du fait de leur adhésion au TNP.

Dans cette perspective, la coopération nucléaire civile avec l'Inde, État nucléaire *de facto*, pourrait être déstabilisante pour le régime (cette coopération avait été annoncée par l'Inde et les États-Unis le 18 juillet 2005—voir ONP n°1).

Au sein du processus d'examen, les revendications du NAM en la matière n'ont pas cessé. Elles se sont même renforcées depuis que le Président Bush en février 2004 a suggéré de limiter les exportations de technologies d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du plutonium aux seuls États possédant déjà les installations idoines.

Les États du NAM se montrent très vigilants par rapport à tout ce qui pourrait apparaître comme une entrave à l'exercice du droit aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est ce qui explique en partie que l'Iran soit parvenu plusieurs fois à se rallier le soutien de ces États puisqu'il prétend que ses activités nucléaires sont tout à fait légales.

.....

A noter que cet alinéa dispose précisément que les coopérations pourront être réalisées « *en particulier sur les territoires des États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au Traité* ». Rien n'est dit concernant le contrôle de ces activités.

## LE TNP, LE DESARMEMENT ET LA DISSUASION

Le troisième pilier du Traité repose principalement sur l'article VI qui dispose que « *Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace* ».

Dans le cadre du processus d'examen du TNP, cet article suscite un certain mécontentement de la part de plusieurs Etats non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) et en particulier au sein du Mouvement des non-alignés. La présence de cet article dans le texte du TNP est d'ailleurs due à la pression que ce dernier a exercée lors de la négociation du Traité. Un grand nombre d'ENDAN souhaiteraient voir dans l'article VI un engagement de désarmement nucléaire de la part des EDAN. Or, l'article VI se limite à indiquer une direction quant à l'évolution des arsenaux nucléaires et à fixer l'objectif d'un engagement de négociations.

Bien que ces revendications ne soient pas en adéquation avec la lettre du Traité, les EDAN acceptent, au fil des réunions du processus d'examen, de faire du désarmement nucléaire un objet de discussions, donnant pour la plupart des informations concernant les mesures de désarmement qu'ils ont engagées (voir encadré ci-dessous). Lors du Prepcom de 2007, les Etats-Unis et la France ont même édité une brochure spécifique sur ce sujet.

\*\*\*

La teneur des travaux sur le désarmement nucléaire est parfois reflétée dans le document final des Conférences d'examen. Celui de 1995 (décision n°2) énonçait les principes et objectifs qui permettraient la mise en œuvre de l'article VI. Parmi ceux-ci, la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a été achevée, tandis que celle d'un Traité sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (Cut-off) est annoncée comme une priorité par un grand nombre d'Etats.

Cependant, ces débats conduisent parfois à discuter de mesures qui paraissent tout bonnement irréalisables eu égard au contexte stratégique et à la place de la dissuasion nucléaire dans les politiques de défense des EDAN ainsi que de tous les Etats qui sont sous parapluie nucléaire. C'est le cas du document final de la Conférence d'examen de 2000 qui consigne 13 mesures pour le désarmement nucléaire dont certaines sont d'ores et déjà caduques.

### ETATS DES ARSENAUX

EDAN	Chine	États-Unis	France	Royaume-Uni	Russie
Nb. TN	130	5521	348	185	5682

États hors TNP	Inde	Israël	Pakistan
Nombre de TN (approx.)	50	100-200	60

### Le TICE et le CUT OFF

Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE) a été ouvert à la signature en 1996. Il n'est toujours pas entré en vigueur puisque 10 des 44 ratifications nécessaires se font encore attendre : Chine, Colombie, Corée du nord, Égypte, États-Unis, Inde, Indonésie, Israël, Iran et Pakistan. Toutefois, la construction du système de surveillance internationale, cheville ouvrière de la vérification du TICE, est déjà bien engagée (voir ONP n°10).

Un projet de Traité pour l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (cut-off) a été déposé à la Conférence du désarmement en mai 2006 par les Etats-Unis (voir ONP n°7). Depuis, un grand nombre d'Etats ont réaffirmé leur volonté de parvenir à la négociation d'un tel traité. Mais pour le moment, celle-ci n'a pas débuté.

### Les garanties négatives de sécurité

Depuis les négociations du TNP, les garanties négatives de sécurité constituent une revendication de certains ENDAN et en particulier des États du Mouvement des non-alignés (NAM), qui souhaitent être assurés de ne pas être menacés ou attaqués par les EDAN au moyen d'armes nucléaires.

Pour répondre à cette demande, les Etats dotés d'armes nucléaires (EDAN) ont déjà pris des engagements à plusieurs reprises et à plusieurs niveaux, notamment par le biais de déclarations unilatérales, dont a pris acte le Conseil de Sécurité (résolution 984 de 1995). D'autre part, en adhérant aux protocoles annexes des traités instaurant des Zones Exemptes d'Armes Nucléaires (ZEAN), les EDAN se sont engagés de façon juridiquement contraignante à ne pas utiliser l'arme nucléaire contre les États membres de la zone concernée.

Cependant, les garanties de sécurité continuent de constituer une revendication de la part des États du NAM, qui réclament qu'elles fassent l'objet d'un traité. Mais une telle demande paraît difficilement conciliable avec les doctrines de dissuasion des EDAN (excepté celle la Chine qui prétend fonder sa doctrine sur le non-emploi en premier inconditionnel). D'ailleurs, les tenants du désarmement nucléaire voient dans un tel Traité une première étape vers « un monde libéré des armes nucléaires ».

Dans ces conditions, des voies alternatives pourraient être empruntées. L'option ouverte par le biais des ZEAN pourrait simplement être poursuivie, comme le recommandent L. Spector et A. Ohlde dans un article d'*Arms Control Today* (avril 2005). Une autre piste est donnée par B. Tertrais (Cahier de Chaillot n°77) qui considère qu'une déclaration formelle des EDAN attestant que leurs armes nucléaires ne servent qu'à des fins de dissuasion pourrait constituer « une nouvelle forme de garantie de sécurité ».

## RESSOURCES SUR LE TNP

« L'objet du traité sur la non-prolifération est le maintien du statu quo nucléaire. Ses détracteurs y voient un moyen pour les deux Grands de perpétuer leur hégémonie. Pour ses partisans il traduit la volonté de toutes les nations de participer au maintien de la paix. Il est en réalité difficile de porter un jugement absolu sur une convention aussi complexe. »

Marie-Françoise FURET, *Le désarmement nucléaire*, Editions A. Pedone, Paris, 1973, p.142

### TNP : dans les arcanes de la négociation

BARBIER, Colette, « la Force multilatérale », in *La France et l'atome*, Bruylant, Bruxelles, 1994, pp.163-218. Cet article de Colette Barbier, historienne, analyse la genèse, les péripéties et l'abandon du projet de force multilatérale nucléaire stratégique intégrée au service de l'OTAN entre 1960 et 1965 : la MLF. Celle-ci fut au cœur de la négociation bilatérale américano-soviétique sur un traité de non-prolifération au début des années 1960 et explique pour partie la formulation définitive du TNP en 1968.

BUNN, George, *Arms control by Committee : Negotiating with the Russians*, Stanford University Press, 1992, 350p. Le propos de George Bunn, qui fut l'un des négociateurs américains du TNP, est d'analyser le mécanisme de la prise de décision politique aux Etats-Unis dans les négociations bilatérales des grands traités d'arms control stratégique. Deux chapitres sur treize sont consacrés au TNP.

FURET, Marie-Françoise, *Le désarmement nucléaire*, Editions A. Pedone, Paris, 1973, 304p. Dans cette étude presque contemporaine du TNP, celui-ci est abordé dans le contexte global du désarmement depuis 1945. Cette mise en perspective institutionnelle et juridique sert une lecture stratégique de l'instrument qui reste largement d'actualité.

SHAKER, Mohamed Ibrahim, *The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons : a Study Based on the Five Principles of UN General Assembly Resolution 2028 (XX)*, Imprimerie Avenir SA, Genève, 1976, 993p. Cet ouvrage est la thèse de sciences politiques soutenue par Mohamed Ibrahim Shaker à l'Université de Genève. Elle constitue une référence pour l'étude des négociations multilatérales du TNP, en reprenant étape par étape la formulation de ses onze articles. L'auteur devint le Président de la troisième conférence d'examen du traité en 1985.

WHEELER, Michael O. « International Security Negotiations : Lessons Learned from Negotiating with the Russians on Nuclear Arms », *INSS Occasional Paper 62*, USAF Institute for National Security Studies, February 2006, 99p. Michael Wheeler est Professeur à l'Université de Harvard où il mène des recherches sur les dynamiques de la négociation. Il aborde dans cette étude, parmi d'autres sujets d'arms control, la négociation bilatérale américano-soviétique du TNP (pp.35-50). Ce chapitre, synthétique et détaillé, offre une très bonne entrée en matière sur le sujet.

### Deux références

L'institut Mountbatten (MCIS) publie et met régulièrement à jour un ouvrage de référence sur le TNP avec tous les documents officiels concernant le TNP et les sujets connexes. NPT Briefing Book (MCIS/CNS) - [www.mcis.soton.ac.uk/publications/briefingbook2007.html](http://www.mcis.soton.ac.uk/publications/briefingbook2007.html)

L'institut de Monterey (CNS) organise au préalable de chaque réunion du processus d'examen du TNP un séminaire qui réunit les diplomates de tous les Etats parties ainsi que quelques experts. Compte-rendu sur [http://cns.miis.edu/research/npt/workshop\\_070424.htm](http://cns.miis.edu/research/npt/workshop_070424.htm)

### Affaires étrangères & défense : le point de vue de deux Français qui ont participé à la Conférence d'examen de 2005 :

E. de Gonneville, « La septième conférence d'examen du TNP : une étape dans une crise de régime », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. VII, 2006, pp.786-801.

N. Kasprzyk, « Les enjeux de la septième conférence d'examen du TNP », *L'Observateur des Nations-Unies*, n°18, 2005.

A lire aussi, trois témoignages historiques complémentaires :

DOBRYNIN, Anatoly, *In Confidence : Moscow's Ambassador to America's Six Cold War Presidents, 1962-1986*, Time Books, New-York, 1995, 672p.

MYRDAL, Alva, *The Game of Disarmament, How the America and Russia run the Arms Race*, Pantheon, 1982, 433p. Diplomate suédoise, Alva Myrdal fut très active tout au long du processus de négociation du TNP à la Conférence des dix-huit puissances sur le désarmement, de 1962 à 1968. Chantre du désarmement nucléaire, elle reçut le prix Nobel de la paix en 1982.

SMITH, Gerard C., *Disarming Diplomats, The memoirs of Ambassador Gerard C. Smith, Arms Control Negotiator*, Madison Books, 1996, 257p. Gerard Smith, diplomate américain, a couvert quarante ans d'arms control nucléaire de Truman à Carter.

### RESSOURCES WEB

#### ONU- Affaires de désarmement

<http://disarmament.un.org/wmd/npt/index.html>

<http://www.un.org/NPT2010>

#### Du côté des ONG

*Leurs points de vue, leurs revendications et de nombreux documents en ligne.*

<http://www.reachingcriticalwill.org/legal/npt/prepcom07>

<http://www.acronym.org.uk/npt/index.htm>

#### Revue en ligne

*Les revues incontournables sur l'actualité du TNP et son histoire.*

#### Non Proliferation Review

<http://cns.miis.edu/pubs/npr/index.htm>

#### Bulletin of the atomic scientists

<http://www.thebulletin.org>

#### Arms control today

<http://www.armscontrol.org>

NB : la première *Revue française de maîtrise des armements* devrait prochainement voir le jour sous l'égide du CERIC. Plus d'infos dans le prochain bulletin.

## L'ACTUALITE EN BREF

### Le Comité 1540 devant le Conseil de sécurité

Mardi 22 mai, le Président du Comité institué par la résolution 1540 du Conseil de sécurité Peter Burian (Slovaquie), a présenté le rapport d'activité bi-annuel de celui-ci devant le Conseil. Après le bilan mitigé de l'automne dernier (voir ONP N°11, *La résolution 1540 en demi-teinte*), les huit mois passés semblent confirmer la relative stagnation de l'instrument. En particulier, 55 Etats (dont 35 en Afrique) n'ont toujours pas remis leur premier rapport de mise en œuvre de la résolution au Comité.

L'ambassadeur de France à l'ONU Jean-Marc de la Sablière a notamment estimé que « pour l'heure, le Comité [1540] doit se concentrer sur les activités de promotion de la résolution (...) », rappelant que la France « a apporté son soutien matériel à l'organisation d'un séminaire à Jakarta, en Indonésie, à la fin du mois de mai. »

Organisé par l'IRIS et le CSIS indonésien, ce séminaire a confirmé l'importance de la résolution 1540 dans la lutte contre la prolifération et appelé au renforcement de sa mise en œuvre en Asie du sud-est. Un bilan du mécanisme sera proposé dans le prochain bulletin.

### Défense antimissile en Europe

Cité par le *Financial Times* dans son édition du mardi 1<sup>er</sup> mai, le ministre géorgien des affaires étrangères Gela Bezhushvili a évoqué la possibilité d'accueillir des éléments du bouclier antimissile américain sur le territoire du pays : « *If [the US] came and told us that they want to, we would certainly be willing to talk about it.* » L'initiative surprend un peu, quelques jours après l'annonce par le Président George W. Bush d'une volonté de reprendre le dialogue avec la Russie sur le déploiement d'éléments du système américain en Pologne et en République tchèque. Pour sa part, V. Poutine a réitéré ses critiques à la veille de la tenue du sommet du G8, envisageant des mesures de « réciprocité » asymétriques. « Bien sûr, nous devons avoir des cibles en Europe » a-t-il affirmé dans un entretien à la presse, le 4 juin.

### L'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT) s'étend

Plus de vingt Etats ont rejoint la GICNT aux mois de mai et juin, contribuant à réaliser l'un des objectifs que s'était fixé le groupe lors de sa deuxième réunion tenue à Ankara (Turquie) au mois de février dernier. Parmi les nouveaux membres figurent la Corée du sud, Israël, la Géorgie, l'Afghanistan et le Turkménistan, ainsi que 5 Etats de l'Union européenne. La GICNT comprend désormais 45 Etats membres et une organisation internationale, l'AIEA.

### Lutter contre le financement de la prolifération

Le volet financier de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive a été abordé à de nombreuses reprises ces derniers mois par l'administration américaine dans divers forums internationaux : Conférence de Munich sur la sécurité, réunion des ministres des finances des pays membres du G7, Sommet Etats-Unis/Union européenne. A l'issue de celui-ci, la déclaration commune a mentionné la possibilité d'une nouvelle initiative globale sur le sujet : « *We are committed to working together on new initiatives in this area, including by targeting proliferation finance making use of the expertise of the Financial Action Task Force (FATF/GAFT) and examining possibilities to develop a global mechanism.* » Plus d'informations dans le prochain numéro.

#### « Non-Compliance with Disarmament and Non-proliferation Agreements : Lessons Learnt and Ways Forward »

Le 20 avril dernier s'est tenu à Genève un séminaire international sur le non-respect des accords internationaux, sous l'égide du Centre de Politique de Sécurité, Genève (GCSP) et du CESIM, avec le soutien du CAP et sur la base du travail d'un groupe international d'experts sur les questions de sécurité globale, affilié au CESIM (IGGS). Parmi les orateurs, l'ambassadeur Nobuyasu Abe, ancien sous-secrétaire général pour les affaires de désarmement à l'ONU a abordé la question du rôle du Conseil de sécurité ; l'ambassadeur Yuri Nazarkin, ancien négociateur en chef russe pour START I a proposé une analyse comparée des traités START I et SORT. Une synthèse des principaux résultats est disponible sur le site Internet du GCSP :

[http://www.gcsp.ch/e/meetings/Events\\_new/Special\\_News/2007/May-Aug/CESIM.htm](http://www.gcsp.ch/e/meetings/Events_new/Special_News/2007/May-Aug/CESIM.htm)

## AGENDA

### CONFERENCES

**13/06/07** : « *les défis de la prolifération au XXIème siècle* », colloque de la Fondation pour la Recherche Stratégique, Maison de la Chimie, Paris. Contact : [m.pion@frstrategie](mailto:m.pion@frstrategie)

**14/15/06/07** : « *Europa facing nuclear weapons challenges* », séminaire fermé, organisé par le CERIC avec le soutien de la Commission européenne et de la Délégation aux Affaires Stratégiques. Avec la participation annoncée de représentants du Pir Center (Moscou), du CSIS, du NPEC, du MCIS etc.

**25-26/06/07** : « *The 2007 Carnegie International Nonproliferation Conference* », Ronald Reagan International Trade Center, Washington, D.C. [www.carnegieendowment.org/events](http://www.carnegieendowment.org/events)

**28-29/06/07** : « *Over-the-horizon threats : WMD proliferation 2020* », séminaire fermé, organisé par le Center for Contemporary Conflict et la FRS, Paris.